PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Circulaire n° 016 du 16 mars 2013 relative à la feuille de route du Gouvernement 2012-2016.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

Sur mon instruction, le Ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration a élaboré une stratégie nationale pour l'opérationnalisation du Chemin d'Avenir. Cette stratégie, dénommée Plan National de Développement (PND 2012-2016), dont la vocation est de servir de guide à la programmation, la budgétisation et le suivi de l'exécution des actions au cours des prochaines années, a été examinée et adoptée en conseil des ministres le 11 mai 2012.

Ce Plan National de Développement repose sur cinq(5) piliers, qui constituent les grands domaines sur lesquels se fondent les interventions des politiques et programmes sectoriels : (i) la gouvernance ; (ii) la croissance et la diversification de l'économie; (iii) le développement des infrastructures économiques et sociales; (iv) le développement social et l'inclusion; (v) le développement équilibré et durable.

La présente feuille de route que je prescris au Gouvernement pour la période 2012-2016, est un outil d'orientation générale et pluriannuelle de l'action gouvernementale, en rapport avec l'exécution du Plan National de Développement (PND 2012-2016). Elle établit, en effet, le lien indispensable entre les orientations des politiques et stratégies sectorielles formulées à partir de ces piliers et les changements durables qui devront conduire aux impacts attendus du Chemin d'Avenir : la Prospérité, le Mieux-être et le Mieux- vivre.

Au plan opérationnel, à cette feuille de route du Gouvernement sera adjoint un tableau de bord gouvernemental qui est le cadre de suivi des actions à mener par le Gouvernement.

A. PILIER 1: GOUVERNANCE

La modernisation et l'industrialisation sont un processus qui implique l'ancrage de solides valeurs, de bonnes pratiques et la cohésion sociale. En effet, la gouvernance sous tous ses aspects - politique, administratif, judiciaire, économique et financier, sécuritaire et de défense nationale - constitue le socle du développement économique et social.

L'enjeu fondamental est la poursuite de la consolidation d'un Etat de droit, garant de l'intérêt général, à partir des fondamentaux que sont : (i) la démocratie participative ; (ii) la cohésion sociale ; (iii) la décentralisation ; (iv) la coopération régionale et internationale ; (v) la prévention des conflits afin de consolider la paix.

J'engage le gouvernement à poursuivre et à renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes et à tous les niveaux de la vie nationale. Il s'agira de : bâtir une gouvernance politique par la promotion d'une démocratie inclusive ; renforcer le contrôle et la justice pour consolider l'Etat de droit et combattre l'impunité ; renforcer la défense nationale et la sécurité pour soutenir la démocratie ; améliorer la qualité des politiques économiques et sociales.

Les actions à mener par le Gouvernement porteront notamment sur :

- le renforcement du processus démocratique, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ;
- la consolidation de la coopération régionale et internationale ;
- le renforcement de la justice aux fins d'une part, de la protection et de l'éclosion des droits et libertés des citoyens, et d'autre part de la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- le développement de la force de défense et de sécurité publique moderne, respectueuse des individus et des valeurs républicaines et démocratiques, et protectrice des libertés et des biens ;
- l'amélioration de la gestion de l'administration publique, de l'économie et des finances afin de renforcer l'efficience des interventions publiques ;
- l'intensification du contrôle à tous les niveaux de l'action publique.

Les effets attendus de la mise en œuvre par le Gouvernement du pilier Gouvernance du PND sont les suivants :

- la démocratie participative, la cohésion sociale, la décentralisation, la coopération régionale et internationale davantage consolidées;
- une justice impartiale, efficace et diligente au service des populations et du développement ;
- la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire plus renforcée ;
- une administration émergente au service du développement.

B. PILIER 2 : CROISSANCE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Les performances économiques enregistrées ces dix (10) dernières années sont significatives. L'objectif d'une croissance plus forte, plus diversifiée que nous visons à l'horizon 2016 devra s'appuyer sur le renforcement de la productivité, de la compétitivité de notre économie et de l'attractivité de notre pays.

J'engage le Gouvernement à élargir la base de la diversification de notre économie et à accélérer son rythme. La transversalité des questions y relatives implique que le Gouvernement améliore l'efficacité de ses interventions par la recherche de synergies et de complémentarités entre les politiques sectorielles, les programmes et les projets publics mis en œuvre. La cohérence dans la mise en œuvre des politiques sectorielles devra être de rigueur.

L'option de « l'approche par grappe » retenue dans le PND devra permettre l'intensification de la transformation intersectorielle de l'économie nationale, du secteur primaire – agriculture, pêche, aquaculture, mines et forêts – vers les industries et les services marchands et, pour les « acteurs » de l'informel vers le formel.

A cet effet, les actions à mener par le Gouvernement porteront sur :

- la mise en œuvre efficace et efficiente des sept (7) grappes du pilier 2 : (i) l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la chaine agro-alimentaire; (ii) la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois; (iii) le pétrole et les hydrocarbures; (iv) les mines; (v) les bâtiments et matériaux de construction; (vi) le tourisme et l'hôtellerie ; et (vii) les services financiers ;
- le renforcement de la contribution de chaque grappe à la diversification de l'économie ;
- l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé ;
- la mise en place d'un cadre de gestion macroéconomique efficace.

Les effets attendus de la mise en œuvre du pilier 2 par le Gouvernement sont :

- une économie congolaise plus diversifiée, génératrice de revenus et d'emplois durables grâce à l'élargissement des sources de la création des richesses ;
- un environnement des affaires favorable à l'attractivité des investisseurs nationaux et étrangers ;
- un secteur privé plus compétitif ;
- un environnement macroéconomique maîtrisé.

C. PILIER 3 : INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'accès aux services d'infrastructures de qualité constitue non seulement un indicateur de développement économique et de bien-être social, mais aussi un facteur clé pour la modernisation de l'économie. En effet, les infrastructures routières, énergétiques, hydrauliques, minières, agricoles et de télécommunication ainsi que l'intégration du rôle central de la terre

dans le processus de développement national et des programmes de réduction de la pauvreté constituent des éléments clés qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie.

J'engage le Gouvernement à poursuivre le maillage du pays en infrastructures de base. Il s'agit de mettre les infrastructures au service de la diversification de l'économie, de l'aménagement du territoire, du développement social inclusif et de l'intégration sous- régionale et régionale.

Les actions à mener par le Gouvernement porteront notamment sur:

- la poursuite et l'achèvement des projets routiers en cours ; l'entretien et la protection du patrimoine routier déjà constitué ;

- l'amélioration et le développement des réseaux routiers urbain et inter-urbain ; la modernisation, le développement et la sécurisation du réseau ferroviaire ; le développement du réseau fluvial ; la modernisation et la mise en norme du sous-secteur du transport aérien ; et la poursuite du développement du transport maritime ;

- la poursuite du projet boulevard énergétique du Congo, devant relier les localités du sud à celles du nord du pays ainsi que les pays voisins ; le renforcement des capacités de production et de distribution d'eau dans l'ensemble du pays ; l'amélioration de la gouvernance des secteurs de l'eau et de l'électricité ;

- la poursuite du programme de construction de logements sociaux ; la mise en place d'un Fonds National de l'Habitat ; l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de développement urbain ; la restructuration des quartiers anarchiquement lotis ;

- la modernisation et le maillage du pays en services postaux ; le développement des infrastructures et des services de télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication; la poursuite du projet de couverture nationale en télécommunication; la connexion du pays à la fibre optique internationale WACS ;

- l'amélioration de la gouvernance du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ; la réforme du schéma institutionnel ; l'amélioration du statut de chercheur ; l'amélioration des infrastructures et installations de recherche ; le renforcement de l'offre des connaissances techniques et scientifiques ; le renforcement des capacités humaines ; le renforcement de la visibilité institutionnelle des activités de recherche et des chercheurs à l'échelle nationale et internationale ; le développement de l'innovation technologique ;

- la constitution des réserves foncières de l'Etat en vue de leur affectation pour la réalisation des projets d'intérêt général.

La mise en œuvre efficace et efficiente du pilier 3 Infrastructures économiques et sociales du PND devra produire les effets suivants :

- les réseaux routier et ferroviaire plus modernes, plus denses et plus sécurisés ;

- le transport aérien et une marine marchande plus modernes et développés;
- l'accès et la qualité des services d'eau, d'électricité et d'assainissement en milieu urbain et rural améliorés;
- le cadre de vie des populations et de l'habitat amélioré;
- le système de production, de diffusion et de valorisation des connaissances nationales, valorisant les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique;
- l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication amélioré ;
- l'accessibilité aux services postaux, téléphoniques et internet renforcée ;
- l'accès facile des acteurs socio-économiques à la terre.

D. PILIER 4 : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET INCLUSION

Le développement social est à la fois une finalité et un moyen pour les politiques économiques du Gouvernement. En effet, le secteur social a pour but l'amélioration des conditions de vie des populations afin de les outiller et de les mettre en capacité pour participer plus efficacement aux activités économiques du pays. Le principal défi est l'articulation de nos objectifs de diversification de l'économie, de création d'emplois, de croissance et de réduction de la pauvreté avec la lutte contre les inégalités, les disparités, les fléaux sociaux et l'exclusion des groupes défavorisés.

J'engage le Gouvernement à veiller particulièrement au respect du principe de «partage de la prospérité» et au maintien du dialogue social. Ceci est un gage de stabilité, de cohésion et d'inclusion sociale. Les directives de gratuité que j'ai données devront se poursuivre avec parcimonie, efficacité et efficience.

Les actions à mener par le Gouvernement porteront notamment sur :

- la poursuite de la politique de gratuité de certains services publics;
- l'amélioration des performances du système éducatif dans son ensemble ;
- l'amélioration de l'offre de santé, particulièrement la santé de la mère et de l'enfant, l'éradication du VIH/SIDA ;
- le renforcement de la protection sociale ;
- la poursuite de la politique nationale en matière de sport, d'éducation civique, de culture et des arts ;
- l'amélioration du statut politique, économique, social et culturel de la femme ;
- la poursuite du dialogue social ;
- la lutte contre les antivaleurs.

Les effets attendus de la mise en œuvre par le Gouvernement du pilier 4 Développement social et inclusion sont :

- le système éducatif modernisé et plus dynamique ;
- l'offre de santé disponible, accessible et de qualité ;
- l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables plus développée ;

- le système de protection sociale plus efficace;
- le renforcement de la position du Congo comme nation sportive, culturelle et artistique plus affirmé;
- le statut politique, économique, social et culturel de la femme amélioré ;
- le climat social apaisé ;
- les antivaleurs combattues.

E. PILIER 5 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

La modernisation et l'industrialisation du pays doivent être profitables à l'ensemble des populations qui aspirent légitimement au bien être, au mieux-être et à la prospérité. Cependant, la répartition de la population et des activités sur le territoire national est particulièrement déséquilibrée. Les espaces urbains et ruraux se caractérisent par des écarts considérables de niveau de vie.

Ainsi, le développement équilibré ville-village devient un impératif qui nécessite des actions vigoureuses et soutenues des pouvoirs publics. Le processus de décentralisation en cours ainsi que la municipalisation accélérée amorcent le développement équilibré et durable de nos départements.

J'engage le Gouvernement à poursuivre avec méthode et rigueur, d'une part, le processus de décentralisation et d'autre part, le programme de municipalisation accélérée, la revitalisation du tissu villageois et la mise en valeur des bassins transfrontaliers pour un développement territorial équilibré.

Les actions à mener par le Gouvernement porteront notamment sur :

- la poursuite et l'achèvement du processus de décentralisation par le transfert des compétences, la création de nouvelles entités et de la fonction publique territoriale;
- la poursuite des projets de municipalisation accélérée ;
- le désenclavement des zones de production, l'assainissement des milieux de vie, le renforcement de la qualité des services publics ;
- la mise en œuvre des contrats-plan Etat-départements comme l'un des outils financiers de la politique du développement local ;
- la poursuite de la politique nationale en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Les effets attendus de la mise en œuvre par le Gouvernement du pilier 4 Développement équilibré et durable sont les suivants :

- l'articulation entre les départements mieux maitrisée;
- la distribution des opportunités économiques dans les différents départements du pays et entre les villes améliorée;
- la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique plus renforcées ;
- l'assainissement des milieux de vie amélioré, renforcé.

Ainsi, la présente feuille de route telle que libellée engage la responsabilité individuelle et collégiale de l'équipe gouvernementale dans la mise en œuvre du Plan National de Développement, afin d'atteindre les objectifs de **croissance**, d'**emploi** et de **réduction de la pauvreté** au bénéfice des congolaises et des congolais.

Elle est la base du suivi et de l'évaluation de la performance collective de l'équipe gouvernementale et de l'efficacité dans la coordination des activités sectorielles.

La répartition de la charge de travail qu'implique la feuille de route pour chacun de vous est spécifiée dans vos lettres de mission et les cadres de performance de vos ministères respectifs.

Fait à Brazzaville, le 16 MARS 2013

Le Président de la République

REPUBLIQUE DU CONGO
Le Président
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Denis SASSOU N'GUESSO